

3D MINERALS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €**

**Siège social : 3, rue de la Navette
87100 LIMOGES**

848 506 846 R.C.S. LIMOGES



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-deux décembre,

A dix heures,

Les associés de la Société **3D MINERALS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sis à LIMOGES (87100), 3, rue de la Navette, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Claude SCHNEIDER**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Quentin JOLY est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, possèdent la totalité actions des 3 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

[Faint, illegible text, possibly a stamp or signature]

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social du 3, rue de la Navette, 87100 LIMOGES au 10, route des Pacages du Masbatin 87270 BONNAC-LA-COTE, et ce à compter du 31 décembre 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« *Le siège social est fixé :*

***10, route des Pacages du Masbatin
87270 BONNAC-LA-COTE »***

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SECONDE RÉOLUTION

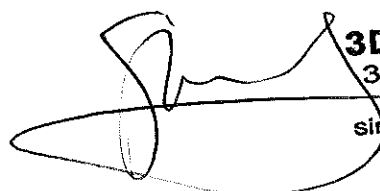
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et secrétaire.

Claude SCHNEIDER

 **3D Minerals SAS**
3, rue de la Navette
87100 LIMOGES
siret: 848 506 846 00015

Quentin JOLY

